



ESPACE JEUNES

Règlement Intérieur

Centre Culturel Maugerie Petit Pierre

Espace Jeunes – Les Ecuries

39 route de Jargeau

45510 VIENNE-EN-VAL

Tél. 06 95 00 06 95

Préambule :

La mairie de Vienne-en-Val vous propose un lieu « Espace Jeux » où vous pourrez jouer, découvrir ou redécouvrir des jeux de société et surtout passer un moment ludique, de partage et de convivialité.

Article 1 : Les missions de « l'Espace Jeux »

« L'Espace Jeux » vous propose :

1/ La mise à disposition d'une salle dédiée aux jeux de société en famille et/ou entre amis,

2/ L'emprunt de jeux de société,

3/ Des soirées de jeux de société et/ou de jeux à thème.

La ou le responsable de « L'Espace Jeux » vous accueille, vous informe sur les modalités d'adhésion et est à votre disposition pour vous expliquer les règles des jeux.

Article 2 : Les jours et horaires

- Pendant la période scolaire :

o Le mercredi de 14h00 à 18h00

- Pendant les vacances scolaires :

o Les petites vacances scolaires (1^{ère} semaine en février, avril et octobre) :

▪ Le mardi et le jeudi de 10h30 à 12h30

o Les vacances d'été (les 4 semaines de juillet et la dernière semaine d'août) :

▪ Le mercredi de 10h00 à 12h30

- Une soirée de jeux de société et/ou de jeux à thème pourra être organisée une fois par mois :

o De 19h00 à 21h00

Selon les besoins du service, les jours et les horaires pourront être adaptés. Une information sera diffusée en conséquence.

Article 3 : Les tarifs et accessibilité

Les tarifs sont votés par le Conseil municipal et sont annuels.

- Adhésion annuelle de :

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte.

Pour les Viennois de la même famille :

- 1 personne seule de 12 ans et plus : 15 €
- 2 personnes de 12 ans et plus : 25 €
- 3 personnes de 12 ans et plus : 35 €

Pour les Non-Viennois de la même famille :

- 1 personne seule de 12 ans et plus : 20 €
- 2 personnes de 12 ans et plus : 30 €
- 3 personnes de 12 ans et plus : 40 €

- Jeux et de société au prix du neuf aux usagers en cas de non-restitution et de dégradation.

Une première séance de découverte sur place de « l'Espace Jeux » est gratuite.

Ensuite pour accéder à « L'Espace Jeux » et emprunter des jeux, une adhésion annuelle est obligatoire. Une fiche d'informations individuelle sera complétée.

Les tarifs mentionnés ci-dessus sont valables pour une famille quelle que soit sa composition.

Article 4 : Les modalités

« L'espace Jeux » est ouvert à tout public. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Pour rappel, « L'Espace Jeux » n'est pas une garderie.

Les jeux de société sont destinés aux enfants à partir de 2 ans et aux adultes.

Article 5 : Les emprunts de jeux de société

Il est possible d'emprunter jusqu'à 3 jeux de société par foyer.

Le délai maximum d'emprunt est fixé à 3 semaines. En cas de non-restitution dans le délai de 3 semaines ou de détérioration (pièces manquantes et/ou jeux endommagés), les jeux de société seront facturés au prix du neuf.

Pour tout emprunt, une fiche personnelle est complétée afin d'assurer le suivi du retour des jeux de société.

Article 6 : La communication

Pour toute information, il est possible de joindre « L'Espace Jeux » au 06 95 00 06 95. Les viennois seront informés des activités proposées par affichage, le site de la commune et intramuros.

Article 7 : Les assurances

Toute dégradation causée au bâtiment de « L'Espace Jeux, au mobilier et au matériel mis à disposition engagera la responsabilité de l'utilisateur, des parents et des représentants légaux si l'utilisateur est mineur. La remise en état sera facturée intégralement au représentant légal. Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle ou familiale couvre leur(s) enfant(s) pour les activités qui se déroulent à « L'Espace Jeux ».

Article 8 : Le respect

Il est strictement interdit au sein de « L'Espace Jeux » pour tout usager :

- de consommer des boissons alcoolisées,
- de fumer,
- de pénétrer dans le bâtiment avec un animal, même tenu en laisse, sauf accompagnement de personnes porteuses de handicap,
- de créer des nuisances sonores de toute forme et par tout moyen susceptible de gêner les autres usagers.

Les usagers doivent respecter le personnel de « L'Espace Jeux », les autres joueurs et les personnes présentes au Centre culturel.

Ils doivent également maintenir la propreté des locaux et respecter le mobilier et les jeux de sociétés mis à leur disposition.

Un exemplaire de ce document sera remis à chaque adhérent et sera affiché dans les locaux.

Monsieur SEMONSUT Pascal,

Maire de la commune



Madame SOBRAL Vanessa,

Adjointe à l'Ecole, Enfance et Jeunesse

